
Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur interventions sous-section 4

RS6420

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants : 18/10/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2027

Durée de la formation : 5 Jours soit 35 heures – 2 modules

Objectifs de la formation :

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits

Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source

Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer

Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Prérequis :

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par un médecin validant le port d'Équipement de Protection des Voies Respiratoires)

Public :

- Toute personne cumulant les fonctions d'encadrement technique, encadrement de chantier et d'opérateur de chantier amiante : concerne "préférentiellement" les TPE/PME ne disposant pas de services études, QHSE, chiffrage, etc.
- Toute personne d'encadrement, dirigeant assurant également des fonctions sur le terrain (encadrement de chantier et/ou opérateur)



Admission, modalités et délai d'accès :

Les formations ont lieu :

- En présentiel

Délais d'accès en formation : formation inter-entreprises

Inter-entreprises : groupe de stagiaires issus de différents établissements

Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Délais d'accès en formation : formation intra-entreprise

Intra-entreprise : groupe de stagiaires issus du même établissement

FORMATSUD vous proposera des dates le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.

Nous nous engageons à organiser la formation dans des délais inférieurs à 1 mois.

Modalités d'évaluation :

- 1) Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :**
 - Aux risques liés à l'amiante dans l'exercice de son activité ;
 - À la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport ;
 - À la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres ;
 - Aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisées lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier ;
 - À la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.
- 2) Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité et aux fonctions exercées par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :**
 - Évaluer les risques liés à l'intervention ;
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
 - Réagir en cas d'incident/d'accident ;
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Sanction de la formation :

Attestation de formation

Attestation de compétence

Durée de validité : 3 ans

DÉROULEMENT

Module théorique : s'approprier les bases

- Les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Les régions comportant des terrains amiantifères.
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Les procédés de substitution à l'amiante.
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports de repérages.
- Les exigences du code de la santé publique et du code du travail.
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés.
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur.
- L'évaluation des risques quelle que soit la situation.
- Choisir, savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle et les équipements de protection collective adaptés, les limites d'efficacité des EPI.

Module pratique : développer son savoir-faire

- Exercices pratiques en situation avec EPI (combinaison, sur- bottes, gants...).

Modalités pédagogiques :

- Échanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Modalités d'évaluation :

- QCM D'évaluation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous mettrons en œuvre toutes les solutions pour aménager les conditions d'accueil et d'enseignement.

Contactez notre chargée handicap :

☎ 06 23 08 61 71 / 04 91 19 86 83

✉ contact@formatsud.fr

Tarif : 1050,00 € HT

Contact :

☎ 06 23 08 61 71 / 04 91 19 86 83

✉ contact@formatsud.fr